

Le **jeudi 22 octobre 2015** s'est tenue la « **Soirée de l'Employeur Associatif** » organisée par **Animation Emploi Calvados (AE14)** en partenariat avec la **Maison des Associations de CAEN**.

AE14 a pour objet le développement et l'accompagnement de la vie associative sur le département du Calvados. Dans ce but elle propose aux associations et organise des réunions et formations destinées aux élus associatifs tout au long de l'année.

AE14 propose son expertise aux collectivités territoriales pour soutenir et dynamiser la vie associative sur leur territoire, concevoir et mettre en œuvre des actions pour promouvoir le bénévolat sur le département.

Cette soirée d'information a été mise en place dans le cadre du partenariat entre AE14 et la Ville de CAEN.

**Plus de 60 associations employeuses du département ont assisté à cette soirée.**

© La soirée s'est déroulée en trois temps :

- ♦ **Première partie** : point de vigilance et actualités sociales avec un focus sur l'obligation de complémentaire santé.
- ♦ **Seconde partie** : présentation des offres par deux organismes de mutuelle recommandés notamment par les conventions collectives du sport et de l'animation.
- ♦ **Troisième partie** : point URSSAF.



© Les intervenants :

- ♦ **AE14** : Mme CELIK Gulderen (Directrice) et Mme SILLERE Coralie (Juriste) ont traité la mise à disposition de personnel, l'actualité sociale et ont détaillé le cadre légal et conventionnel (CCN Animation et CCN Sport) de l'obligation de complémentaire santé qui sera effective au 1<sup>er</sup> janvier 2016.
- ♦ **Organismes de complémentaire santé** : les intervenants ont présenté leurs structures et les offres correspondant à ce nouveau cadre légal et conventionnel.
  - ↳ Pour MUTUALIA : Messieurs HICQUEL (Moniteur des Ventes Marché Collectif) et TRIGANO (Conseiller commercial).
  - ↳ Pour CHORUM : Mme FAROLET (Déléguée Régionale).
- ♦ **URSSAF Basse Normandie** : M. LEBOUTEILLER (Expert offres de service) a présenté la Déclaration Sociale Nominative (DSN) et exposé les conditions et vigilances à observer en cas de recours aux autoentrepreneurs.

En mars 2015, une première « **soirée de l'emploi sportif** » avait déjà réuni de nombreuses associations, de nouvelles rencontres seront organisées dans la continuité de ces deux réunions pour poursuivre l'information des dirigeants d'associations employeuses.

[Contact presse : Mme CELIK Gulderen : 02.31.06.15.37]